

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
reconnaisant les associations idéologiques ou politiques
représentatives auxquelles peuvent être confiées des
émissions de radio et de télévision à la RTBF**

A.Gt. 06-06-2025

M.B. 27-06-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 14 juillet 1997 portant statut de la Radio-Télévision belge de la Communauté française (RTBF), tel que modifié, l'article 7, §3 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 décembre 2022 portant approbation du sixième contrat de gestion de la Radio-Télévision belge de la Communauté française pour les années 2023 à 2027 incluses.

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 31 mai 2000 relatif à la reconnaissance des associations représentatives auxquelles peuvent être confiées des émissions de radio et de télévision à la RTBF, modifié par l'arrêté du 28 septembre 2000 ;

Vu l'avis du Conseil d'administration de la RTBF donné le 22 janvier 2025 ;

Sur la proposition de la Ministre en charge des Médias ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont reconnues en tant qu'associations idéologiques ou politiques représentatives auxquelles peuvent être confiées des émissions de radio et de télévision à la RTBF, les associations suivantes :

- FONSOC ASBL dont le siège est situé Boulevard de l'Empereur, 13 à 1000 Bruxelles ;

- Centre Jean Gol ASBL dont le siège est situé Avenue de la Toison d'Or, 84-86 à 1060 Bruxelles ;

- Action Solidaire ASBL dont le siège est situé Rue du Commerce, 123 à 1000 Bruxelles ;

- Etopia ASBL dont le siège est situé Avenue de la Marlagne, 52 à 5000 Namur ;

- Dienen ASBL dont le siège est situé Boulevard Lemonnier, 171 à 1000 Bruxelles.

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets à partir du 1^{er} janvier 2025 et ce, pour une durée d'un an.

Article 3. - La Ministre en charge des Médias est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 06 juin 2025.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur,
de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Médias,

J. GALANT